

# Règlement du concours photo

## **Article 1 : organisation**

La ville de Bléré organise un concours photo en partenariat avec le club Blérot-Photo.

## **Article 2 : participants**

Ce concours a pour thème "Le sport à Bléré ", il est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs et de tous âges.

## **Article 3 : photographies**

Les photos doivent être prises à Bléré et ne devront pas avoir été transformées (ajouts ou retraits d'éléments, modification de flou ou autre trucages techniques). Seuls les recadrages et les corrections de niveaux seront tolérés.

## **Article 4 : envois**

Les fichiers numériques seront envoyés à une adresse mail créée pour l'occasion (concoursphotoblere@gmail.com), ils devront être d'une qualité suffisante pour un éventuel tirage d'affiches. Chaque envoi sera accompagné d'un message comportant le prénom et le nom de l'auteur de la photo, ses coordonnées postales et téléphoniques, et éventuellement quelques commentaires. Un accusé de réception sera envoyé à chaque expéditeur. La date limite des envois est fixée au 15/11/2022.

## **Article 5 : droit des tiers**

Les participants déclarent respecter la réglementation du droit à l'image, décrite sur le site [www.droit-image.com](http://www.droit-image.com). Il est rappelé en particulier que l'utilisation de photos d'enfants nécessite une autorisation écrite des DEUX parents.

## **Article 6 : droits d'auteur**

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise la municipalité de Bléré à reproduire la photo dans le cadre de la promotion du concours : journal, site, affiches... Les organisateurs s'engagent à mentionner le nom de l'auteur pour chaque publication. Les œuvres envoyées pour participer à ce concours sont déclarées sans valeur commerciale et la municipalité de Bléré en garde les droits d'exploitation.

## **Article 7 : jury, attribution et remise de prix**

Le jury sera composé de membres désignés par la municipalité et d'adhérents de Blérot-Photo. Lors de la réunion du jury, il sera présenté des tirages papier 13 x 19 accompagnés d'une projection afin que chacun présente les arguments de ses choix. Chaque membre désignera les trois photos qui lui

semblent les meilleures, ces premiers choix ayant pour but d'opérer une première sélection à partir de laquelle les membres du jury procéderont à un classement définitif.

La remise des prix aura lieu à l'initiative de la municipalité. Les résultats seront publiés sur le site de la ville de Bléré et dans la presse.

**Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.**

Pour tous renseignements : [secretariat.elus@blere-touraine.com](mailto:secretariat.elus@blere-touraine.com) ou [contact@blerotphoto.fr](mailto:contact@blerotphoto.fr)